

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°14-2025-212

PUBLIÉ LE 24 JUIN 2025

Sommaire

CH de la Côte Fleurie /

14-2025-06-17-00004 - 2025.133 Décision délégation signature
logistique (2 pages)

Page 3

CH de la Côte Fleurie

14-2025-06-17-00004

2025.133 Décision délégation signature
logistique



DIRECTION COMMUNE
CHU de Caen Normandie
Centre Hospitalier de la Côte Fleurie



DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

Département de la logistique

N° 2025-133

Le directeur général du Centre Hospitalier Universitaire de Caen, du Centre Hospitalier de Falaise et du Centre Hospitalier de la Côte Fleurie,

Vu le Code de la santé publique, et notamment ses articles L. 6143-7, D. 6143-33 à 36 et R. 6143-38,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le décret du Président de la République en date du 29 avril 2019 nommant monsieur Frédéric VARNIER, directeur général du Centre Hospitalier Universitaire de Caen à compter du 15 mai 2019,

Vu les arrêtés de la Directrice générale du Centre national de gestion, en date du 14 février et 28 mars 2024, nommant monsieur Frédéric VARNIER, directeur général du Centre Hospitalier Universitaire de Caen, également directeur du Centre Hospitalier de la côte fleurie à compter du 1^{er} avril 2024,

Vu la convention de mise à disposition en date du 15 mai 2025 de **monsieur Franck JOLIVALDT** en qualité de directeur du département de la logistique au Centre Hospitalier de la Côte Fleurie,

Vu la convention de mise à disposition en date du 15 mai 2025 de **monsieur Julien DESPREZ** en qualité d'adjoint au directeur du département de la logistique au Centre Hospitalier de la Côte Fleurie,

DECIDE

Article 1

Délégation de signature est donnée à **monsieur Franck Jolivaldt**, directeur en charge du département de la logistique, à l'effet de signer, dans la limite des attributions relevant du département dont il a la charge incluant notamment la restauration, le linge, les prestations de nettoyage, les déchets et le développement durable, dans le respect des crédits ouverts à l'EPRD, et dans le cadre des prévisions mensualisées d'engagement, tous actes, attestations, correspondances, conventions en vue d'assurer la gestion courante et la continuité des activités administratives et l'ensemble des pièces issues des services qui composent sa direction dans le cadre de la gestion courante, à l'exception de la passation et l'exécution des marchés publics.

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Franck Jolivaldt, délégation de signature est donnée dans les mêmes termes et conditions à monsieur **Julien Desprez**, adjoint au directeur du département de la logistique.

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Franck Jolivaldt et de monsieur Julien Desprez, délégation de signature est donnée dans les mêmes termes et conditions, dans la limite des attributions dont ils ont la charge, à :

- **monsieur Christophe Destin**, responsable des services techniques,
- **monsieur Arnaud Garot**, responsable logistique achat,
- **monsieur Christophe Duval**, responsable de la restauration,
- **madame Isabelle Yver** et **madame Angélique Audan**, magasiniers, en vue de signer les actes et pièces suivants : bons de livraison et de réception.

Article 2

Cette délégation est assortie de l'obligation pour les délégataires de rendre compte à l'autorité délégante des opérations réalisées, ainsi que toute difficulté sérieuse ou pressentie, ou situation particulière rencontrées au cours de ces missions.

AV

Article 3

La présente décision abroge et remplace toute décision antérieure de même nature. Elle sera publiée sur le site internet du Centre Hospitalier de la Côte Fleurie et transmis à monsieur le Préfet du Calvados pour publication au recueil des actes administratifs du département.

Article 4

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait le 10 juin 2025,

Le directeur général du CHU Caen Normandie, du
Centre hospitalier de Falaise et du Centre
hospitalier de la Côte Fleurie
Directeur de l'établissement support du GHT
Normandie Centre,



Frédéric VARNIER